

Raison sociale	PUISSANCE 5
Activité	Propreté B to B (tertiaire, hospitalier, habitat collectif, etc.) et Services associés (factotum, prestations logistiques, espaces verts) – Île-de-France
Périmètre	Groupe Puissance 5 – Toutes les entités
Données environnementales clés	Total GES 2024 : 4 234 tCO ₂ e Scope 1 : 629 tCO ₂ e Scope 2 : 6 tCO ₂ e Scope 3 : 3 599 tCO ₂ e Engagement SBTi : août 2025
Direction	Elodie du BESSET, Présidente du Directoire
Date d'approbation	Juillet 2026 – Révision annuelle
Références	SBTi Tier 1 Corporate (approuvé août 2025) – VSME B3/B6/B7/C3– ISO 14001 – Loi AGECE – BEGES ADEME – EcoVadis section Environnement

Contact : PUISSANCE 5 - 7 rue du Bois, 92600 Asnières-sur-Seine – www.puissance5.fr – communication@puissance5.fr

Les données détaillées (émissions par poste, consommations, déchets) figurent dans le tableau de bord des KPI environnementaux intégré au document.

1. Introduction

Le groupe Puissance 5, acteur de référence de la propreté et des services associés en Île-de-France, intègre la protection de l'environnement comme une composante stratégique de son développement.

Conscient des impacts environnementaux liés à ses activités – consommations d'énergie, achats de produits et matériels, déplacements, déchets – le Groupe s'engage à mesurer, réduire et suivre son empreinte environnementale, ainsi qu'à communiquer de manière transparente sur ses résultats et ses progrès.

Après un premier Bilan Carbone réalisé en 2023, le BEGES 2024 intègre pour la première fois la société NOVASOL (acquise en 2024) ainsi qu'un périmètre élargi du Scope 3. En août 2025, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe ont été approuvés par la Science Based Targets initiative (SBTi) dans le cadre du programme Corporate Tier 1. Cette approbation atteste de l'alignement des objectifs du Groupe avec une trajectoire visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C (Accord de Paris – 2015).

La présente politique formalise les engagements environnementaux du Groupe. Elle constitue le cadre de référence pour l'ensemble des actions mises en œuvre pour maîtriser ses impacts, préserver les ressources naturelles, réduire son empreinte carbone, mobiliser ses collaborateurs et accompagner ses parties prenantes dans une démarche d'amélioration continue.

La présente politique s'appuie sur une structure EcoVadis (thème Environnement) et sur le référentiel VSME. Elle est révisée annuellement ou lors de tout changement impactant le Système de Management de l'Entreprise, notamment les évolutions réglementaires. Elle est communiquée à l'ensemble des parties prenantes concernées (par mail ou QR code) et publiée sur www.puissance5.fr.

2. Périmètre d'application

Entités, salariés et sites concernés	Enjeux environnementaux couverts	Parties prenantes externes
Toutes les entités du Groupe Tous les sites du Groupe Tous les salariés, quel que soit leur statut, leur lieu de travail ou niveau hiérarchique Tous les fournisseurs, sous-traitants et prestataires concernés par le scope 3	Émissions GES (Scopes 1, 2 et 3 décomposés) • Consommation d'énergie et transition énergies renouvelables (ENR) • Consommation d'eau • Matières premières, éco-conception, lutte contre la pollution et préservation de la biodiversité • Gestion des déchets et économie circulaire • Conformité réglementaire	Fournisseurs, prestataires et sous-traitants (Politique achats responsables) - Scope 3 Clients (accompagnement économie circulaire sur site) ADEME (publication BEGES) SBTi (trajectoire validée) EcoVadis / CSRD

3. Enjeux et risques environnementaux

Par la nature de ses activités (nettoyage, désinfection, services associés), le groupe Puissance 5 est exposé à des enjeux environnementaux spécifiques que la politique environnementale vise à identifier, prévenir et maîtriser.

N°	Enjeu	Risques identifiés
1	Émissions de GES – Scopes 1 & 2	Consommation de carburant par la flotte de véhicules et les machines, émissions de combustion des sources fixes (chaudières) Non-atteinte des objectifs SBTi, augmentation des coûts énergétiques et dégradation de la performance carbone du Groupe.
2	Émissions de GES – Scope 3	Achats de biens (2 808 tCO ₂ e) et de services, déplacements domicile-travail (224 tCO ₂ e), gestion des déchets (192 tCO ₂ e) et transport aval (22 tCO ₂ e). Dépendance aux pratiques des fournisseurs, à la disponibilité des données et à des leviers de réduction indirects. Risque de non-atteinte des objectifs de décarbonation et d'impacts indirects sur les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes.
3	Consommation d'énergie	Utilisation élevée d'électricité et de gaz sur les sites et pour les matériels. Risque de non-conformité au décret tertiaire et d'augmentation des coûts énergétiques.
4	Consommation d'eau	Consommation d'eau insuffisamment maîtrisée, susceptible d'entraîner une hausse des coûts, une pression accrue sur la ressource et des impacts sur les écosystèmes aquatiques. Manque de données permettant un suivi précis des consommations.
5	Matières premières, écoconception, lutte contre la pollution et préservation de la biodiversité	Consommation de matières premières (produits détergents, désinfectants, matériels, emballages). Risque de pollution des eaux et des sols par les produits chimiques utilisés (non-conformité REACH/CLP) pouvant entraîner une dégradation des écosystèmes aquatique et terrestres. Prise en compte insuffisante des impacts sur la biodiversité dans le choix des produits, matériels et emballage. Peut impacter la santé & sécurité des agents (voir Politique sociale). Pression réglementaire : loi AGECE, REACH, CLP.
6	Gestion des déchets et économie circulaire	Déchets d'emballages, DEEE, biodéchets générés sur les sites propres et chez les clients. Risque de pollution des sols et des eaux en cas de mauvaise gestion, de non-valorisation ou d'enfouissement des déchets, avec des conséquences potentielles sur les écosystèmes. Pression réglementaire : loi AGECE
7	Conformité réglementaire	Évolutions des exigences BEGES, CSRD, AGECE, REACH pouvant engager la responsabilité du Groupe. Pression croissante des clients soumis à la CSRD ou dans le cadre de leurs propres obligations de reporting.

4. Engagements et plan d'actions prioritaires

Axe 1	Décarbonation des émissions directes – Scopes 1 & 2 <i>Responsables : Direction / QSSE / Exploitation</i>	Optimisation du chauffage et réduction de la consommation d'électricité. Passage à des véhicules bas-carbone pour les déplacements professionnels.
	Actions clés	• Réduire les émissions des sources fixes : régulation automatique du chauffage, isolation thermique des agences • Réduire les déplacements professionnels en véhicules thermiques – encourager le covoiturage et les transports en commun • Organiser la transition vers une flotte de véhicules bas-carbone • Publier le BEGES sur la plateforme ADEME, selon la périodicité prévue par la réglementation applicable KPI cible : Scopes 1+2 ≤ 368 tCO ₂ e en 2030 (–42 % vs 2024)
Axe 2	Décarbonation des émissions indirectes – Scope 3 <i>Responsables : Direction / QSSE / Exploitation</i>	Électrification du parc matériels. Critères environnementaux intégrés dans les appels d'offres fournisseurs. Déploiement des autolaveuses sans chimie. Système à l'eau ozonée. Sensibilisation aux déplacements domicile-travail bas-carbone. Produits ECOLABEL privilégiés.
	Actions clés	• Intégrer des critères CO₂ dans tous les appels d'offres fournisseurs (achats de biens : 2 808 tCO₂e – principal poste) • Poursuivre l'électrification des matériels : 80 % atteint en 2024, objectif 100 % d'ici 2028 • Déployer les autolaveuses certifiées sans chimie : 60 % en 2024, objectif 80 % en 2028 • Étendre les systèmes à l'eau ozonée pour supprimer l'utilisation des produits chimiques polluants • Sensibiliser les collaborateurs aux alternatives bas-carbone pour les déplacements domicile-travail (224 tCO₂e) KPI cible : Scope 3 : –51,6 % en intensité (2030)
Axe 3	Transition énergétique & énergies renouvelables : électricité et gaz <i>Responsables : Direction / QSSE</i>	Suivi des consommations énergétiques par site. Réduction des consommations de gaz et d'électricité.
	Actions clés	• Couvrir 100 % d'électricité d'origine renouvelable (garanties d'origine) pour tous les sites d'ici 2030 • Couvrir 100 % de la consommation de gaz de nos sites par des énergies 'propres' d'ici 2030. KPI cible : 100 % ENR en 2030 : électricité verte gaz vert

Axe 4	Gestion durable et réduction de la consommation d'eau <i>Responsables : Direction / QSSE / Exploitation</i>	Suivi des consommations d'eau par site. Réduction des consommations d'eau au sein des agences et dans le cadre de nos prestations
	Actions clés	- Réduire les consommations d'eau via l'installation de mousseurs régulateurs de débit sur les robinets des agences - Déployer des solutions Ecogreen 3S et 3DS pour optimiser la consommation d'eau dans nos autolaveuses KPI cible : 100% des robinets équipés de régulateurs de débits (2027) 100% des nouvelles autolaveuses compatibles (3S/3DS) (2030)
Axe 5	Matières premières, écoconception, lutte contre la pollution et préservation de la biodiversité <i>Responsables : QSSE /Exploitation</i>	Suivi et réduction des consommations de matières premières (produits chimiques, consommables, emballages). Zéro rejet de substances dangereuses (conformité REACH/CLP). Achats de consommables / produits d'entretien labellisés ECOLABEL. Réduction des emballages plastiques et consommables à usages uniques (loi AGECE).
	Actions clés	- Optimiser les process de nettoyage (produits concentrés, dilution) - Assurer la conformité REACH/CLP : fiches de données de sécurité à jour sur tous les chantiers, protocoles de dilution des produits - Mettre en place un suivi annuel des volumes de produits chimiques et consommables utilisés - Poursuivre les achats de produits d'entretien bénéficiant d'un label ou une certification environnementale reconnue et sans substances classées CMR - Réduire les emballages plastiques et consommables à usage unique dans le respect de la loi AGECE KPI cible : 100% de fournisseurs chimie proposant ECOLABEL ou références équivalentes FDS à jour sur 100 % des chantiers 60% achat machines (autolaveuses) respectant la Loi AGECE (5R) d'ici 2028
Axe 6	Gestion des déchets & économie circulaire <i>Responsables : Direction / QSSE / Exploitation</i>	Collecte des déchets sur l'ensemble de nos agences et dépôts. Respect de la loi AGECE. Valorisation des DEEE, biodéchets, papiers/cartons, verre, plastiques
	Actions clés	- Étendre la collecte sélective certifiée Recygo à 100 % des sites du Groupe d'ici 2027 - Déployer la collecte des mégots via Tchao Mégots (label GreenTech Innovation) sur tous les sites concernés - Mettre en place un suivi des volumes de déchets par flux (papier/carton, verre, plastique, biodéchets, DEEE) sur chaque site - Accompagner les clients dans leur démarche d'économie circulaire en développant des solutions de réemploi, de réduction des consommations et de valorisation des déchets sur les sites d'intervention. KPI cible : 100 % déchets vers filières spécialisées (2027) Collecte sélective 100 % des sites (2026)

Axe 7	Conformité réglementaire <i>Responsables : Direction / QSSE / Formation / Communication</i>	Conformité aux obligations légales en matière de reporting environnemental. Veille réglementaire BEGES, AGECE, REACH, CSRD. Formation aux écogestes. E-learning, communication interne.
	Actions clés	- Former les collaborateurs terrains aux écogestes métiers - Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux (supports affichés, causeries, petits déjeuners tri) - Assurer la veille réglementaire continue (BEGES, AGECE, REACH, CSRD) via le service QSSE - Communiquer en interne sur les avancées environnementales du Groupe via Le Petit Journal KPI cible : 200h de formation métier « écogestes » annuelles BEGES et plan de transition publiés dans les délais règlementaires

5. Objectifs quantitatifs

Les indicateurs détaillés figurent dans le tableau de bord des KPI environnementaux. Les tableaux ci-dessous présentent les engagements consolidés au niveau Groupe.

5.1 Émissions de GES – Trajectoire SBTi (VSME B3-C3)

Depuis août 2025, les objectifs de réduction des émissions du Groupe sont approuvés par la SBTi (Science Based Targets initiative) dans le cadre du programme Corporate Tier 1, et s'inscrivent dans une trajectoire de décarbonisation alignée sur un scénario de limitation du réchauffement à 1,5°C (Accord de Paris – 2015).

Synthèse BEGES 2024 - Année de référence de la trajectoire SBTi

Les données présentées ci-dessous sont issues du BEGES 2024, qui constitue l'année de référence du Groupe pour le suivi de sa trajectoire climatique SBTi. Les indicateurs seront actualisés lors de la réalisation du prochain BEGES consolidé.

Engagement	Indicateur	Résultat.2024	Objectif cible	Responsable	Révision
Décarbonation Scopes 1+2	Émissions Scopes 1+2	635 tCO ₂ e	≤ 368 tCO ₂ e 2030 (-42% vs 2024)	Direction / QSSE / Exploitation	Tous les 4 ans
Décarbonation Scope 3	Intensité Scope 3 (Emissions Scope 3/ € résultat net)	0.003 tCO ₂ e	-51,6% en intensité d'ici 2030 vs 2024	Direction / QSSE / Exploitation	Tous les 4 ans
Intensité carbone globale	BEGES total/M€ CA	42,1 tCO ₂ e	/	Direction	Tous les 4 ans

5.2 Consommation d'énergie et EnR (VSME B3-C3)

Engagement	Indicateur	Résultat. 2024	Résultats 2025	Objectif cible	Responsable.	Révision
Réduire la consommation de gaz	Consommation gaz sites (kWh/an)	566 690	579 329	-85% de la consommation d'ici 2030 (vs 2024)	Direction / QSSE	Annuelle
Transition vers ENR	% électricité et gaz d'origine renouvelable	30%	30%	100% d'ici 2030	Direction / QSSE	Annuelle

5.3 Consommation d'eau (VSME B6)

Engagement	Indicateur	Résultat. 2024	Résultats 2025	Objectif cible	Responsable.	Révision
Réduire la consommation d'eau	Consommation eau sites (m³/an)	869 m³/an	869 m³/an	Suivi et réduction progressive	Direction / QSSE / Exploitation	Annuelle
Intensité eau	Consommation m³ eau / résultat net (€)	0.0009 m³	0.0006 m³	Suivi et réduction continue	Direction / QSSE	Annuelle

5.4 Gestion des déchets (VSME B7 - Loi AGECE)

Engagement	Indicateur	Résultat 2024	Résultat 2025	Objectif cible	Responsable.	Révision
100% déchets valorisés	% déchets transférés vers filières spécialisées (sites pilotes)	100% (Chennevières s)	100% Chennevières 100% Asnières	100% tous sites d'ici 2027	QSSE	Annuelle
Collecte sélective étendue	Nombre de sites avec collecte sélective certifiée (Recygo)	1 site	2 sites	3 sites d'ici 2027	QSSE	Annuelle
Papiers et cartons recyclés	Volume papiers/cartons collectés (kg)	53 kg (de juil.à déc.)	8587 kg*	Suivi annuel étendu à tous les sites	QSSE	Annuelle
Verre recyclé	Volume verre collecté (kg)	48 kg (de juil.à déc.)	240 kg	Suivi annuel étendu à tous les sites	QSSE	Annuelle
Collecte mégots	Présence d'une collecte mégots	Oui (1 site)	Oui (1 site)	3 sites d'ici 2027	QSSE	Annuelle

	active (Tchao Mégots)					
--	-----------------------	--	--	--	--	--

* Opération de tri et destruction des archives en 2025

5.5 Sensibilisation, éco-conception & conformité

Engagement	Indicateur	Résultat 2024	Résultat 2025	Objectif cible	Responsable.	Révision
Formation Collaborateurs	Volume d'heures formation métier « Eco-gestes »	Non disponible	90 heures	200 heures/an	RH / Formation	Annuelle
Actions de sensibilisation	Nombre d'actions sensibilisation env. / an (terrain + agences)	5	5	≥ 4 / an	QSSE / Communication	Annuelle
Conformité BEGES	Respect de l'échéance réglementaire de publication du BEGES et du plan de transition sur la plateforme	Non publié	100% BEGES 2024 Publié en août 2025	100 % de conformité aux échéances réglementaires (tous les 4 ans pour les entreprises)	Direction / QSSE / Communication	Tous les 4 ans
Engagement SBTi	Statut SBTi validé et objectifs définis	NC	Approuvé août 2025	Maintien de l'engagement SBTi et suivi annuel de la trajectoire	Direction / QSSE	Annuelle
Lutte contre la pollution	% de fournisseurs chimie proposant des ECOLABEL ou références équivalentes	ND	100%	100%	QSSE / Exploitation	Annuelle
Conformité AGECE	% achats réalisés respectant loi AGECE (5R)	35%	35%	60% d'ici 2028	QSSE / Exploitation	Annuelle
FDS à jour	FDS à jour sur 100 % des chantiers	ND	ND	100% pour 2027		

6. Gouvernance, suivi et révision

Responsabilités	Outils de suivi	Reporting externe	Révision
Présidente : validation orientations et engagement SBTi Responsable QSSE : pilotage BEGES, KPIs et plan de transition Directeur des Opérations : mise en œuvre terrain et achats éco-responsables DRH / DF : sensibilisation et formation aux écogestes	Tableau de bord KPI environnementaux BEGES 2024 (année de référence) et plateforme ADEME Revues de Direction semestrielles Veille réglementaire QSSE (BEGES, AGECE, CSRD, REACH) Remontées terrain via inspecteurs et responsables de site	EcoVadis – thème Environnement VSME – reporting CSRD anticipé Plateforme ADEME (BEGES annuel) SBTi – suivi trajectoire validée Rapport RSE annuel (VSME) Communication de Progrès – Pacte Mondial ONU Site www.puissance5.fr	Révision annuelle Révision anticipée si : évolution périmètre, changement réglementaire majeur, mise à jour SBTi, résultat d'audit Amélioration continue : cycle PDCA annuel

7. Approbation et signature

La présente politique environnementale est approuvée et engagée par la Présidente du Directoire du groupe PUISSANCE 5. Elle s'inscrit dans l'engagement SBTi (Tier 1 Corporate, approuvé août 2025) et dans le cadre VSME B3/B6/B7/C3. Elle est alignée avec les indicateurs EcoVadis (thème Environnement) et les attentes des donneurs d'ordre soumis à la CSRD.

Nom	Fonction	Date	Signature
Elodie du BESSET	Présidente du Directoire	15 juillet 2026	